

# Union L'Ardennais

24.12.2013

## TÉLÉCOMMUNICATIONS

# L'hertzien dans les zones blanches

La fibre optique est sous le feu des projecteurs et agite la concurrence entre opérateurs. Mais dans certaines zones peu habitées, cette technologie filaire permettant le « très haut débit » va arriver moins vite qu'en ville. Et parfois, à la campagne, la simple connexion ADSL, qui permet un accès au téléphone et à internet théoriquement à « haut débit », reste poussive. Comment faire lorsque l'on est une entreprise et que l'on a besoin de transporter des données rapidement et en volume ?

### Des données sur les ondes

Grâce à un partenariat avec TDF, l'historique diffuseur de la télévision en France, la société rémoise Hexanet propose une solution innovante et même étonnante : le transport de données par voie hertzienne. En fait, ce n'est pas une nou-



Un exemple de récepteur hertzien en campagne : une solution légère pour sortir des zones blanches.

veauté pour TDF qui l'utilise depuis longtemps pour ses besoins internes. Mais, l'attendue saturation des réseaux mobiles a donné des idées. Pour Jean-Pascal Macchi, directeur général adjoint d'Hexanet, le hertzien a une « double utilité ». « Il

sert bien sûr à mettre du haut débit là où il n'y en a pas mais il permet aussi d'asticoter l'opérateur historique, qui sait bien qu'il y a des zones blanches à certains endroits mais n'y investit pas car ce n'est pas rentable ». Hexanet a commencé à sé-

duire quelques entreprises dans la région, comme l'association de gestion CDER, implantée en Champagne. « Nous étions un peu sceptiques au début mais nos besoins en haut débit étaient impératifs et aucune autre solution ne s'offrait à nous. Nous avons décidé de parier sur cette solution qui nous donne à ce jour une totale satisfaction, tant en termes de puissance que de fiabilité », a fait savoir Hubert Cartel, directeur général.

Combien ça coûte ? La solution hertzienne avec un débit de 10 mégabits garantis dans les deux sens est facturée à partir de 800 euros par mois. Cela semble inaccessible aux particuliers, quoique. Une mairie peut décider de mutualiser un abonnement en le distribuant dans le village via un réseau radio local.

JULIEN BOUILLÉ